

## Règles neuves pour hautes écoles

**L**e Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce mercredi un décret qui redéfinit l'organisation de l'enseignement supérieur dans les hautes écoles de Wallonie et de Bruxelles.

Le texte adapte les règles en place depuis 1995 aux dispositions et modalités contenues dans le décret de 2013 redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération.

Le nouveau décret redéfinit notamment les modalités de gestion des hautes écoles, la composition de leur collège de direction, les modalités d'élections de ses membres, etc. Il balise également les conditions d'éventuelles

fusions futures entre établissements.

Le texte accorde par ailleurs davantage de liberté aux pouvoirs organisateurs quant à la structure et le fonctionnement des établissements dont ils ont la charge.

Enfin, le nouveau décret permettra aussi de relever progressivement le montant des subsides sociaux alloués par étudiant en hautes écoles et dans les écoles supérieures des arts (ESA), afin de le faire coller au montant alloué pour les étudiants à l'université.

Le décret a été approuvé mercredi soir par la majorité PS-cdH. L'ensemble de l'opposition MR, Écolo, DÉFI et PTB s'est abstenue. ■